



Genève, le 26 août 2009

Aux représentant-e-s des médias

## **Communiqué de presse du Conseil d'Etat**

### **Retour des deux otages en Suisse**

Le Conseil d'Etat se réjouit du retour, tant attendu, des deux otages en Suisse.

Cependant, les nombreuses questions que pose l'Accord conclu entre la Suisse et la Libye demeurent. Elles devront être traitées en tenant compte des préoccupations partagées par les autres cantons et celles exprimées dans les médias ces derniers jours.

Ces questions portent notamment sur :

- le respect de la souveraineté cantonale dans les domaines de la police et de la justice ;
- l'absence d'information aux autorités cantonales avant la signature d'un Accord international le concernant ;
- le respect de l'indépendance du pouvoir judiciaire ;
- la défense de notre ordre juridique interne ;
- la présomption d'innocence à laquelle sont en droit de prétendre les personnes concernées par cette affaire.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat compte sur le soutien de la Conférence des gouvernements cantonaux qu'il a saisie pour la défense de la souveraineté cantonale.